

**ANNEXE POUR LE DOMAINE COMMANDE PUBLIQUE ET ACHAT – CONTRAT****D'ENGAGEMENT**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2015

Publication : 16/10/2015

**COMMUNE DE LE BOUSCAT****DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE ET ACHAT****I/ Moyens consacrés par la commune au domaine Commande publique et Achat**

Les **moyens consacrés** par la commune au domaine Commande publique et achat sont détaillés dans la **convention de création des services communs** liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

**II/ Missions et activités mutualisées**

<b>Activités mutualisées par la commune</b> (y compris son Centre communal d'action sociale (CCAS))
<b>A- Passation &gt; à 15 000 euros (marchés et groupements/ Contrats complexes)</b>
Passation
<b>B- Exécution</b>
Exécution
Règlement des litiges
Avenants
Contentieux de l'exécution
Instances décisionnelles
<b>C- Achat</b>
Analyse des objectifs (financiers notamment) assignés à la fonction achats
Déclinaison de la politique d'achat
Gestion de la performance
Veille économique
Animation de la fonction achat

### III/ Modalités de mise en œuvre

**III-a/** Les responsables en charge des activités du domaine Commande publique et achat du service commun s'engagent à mettre en œuvre une organisation en conformité avec les obligations et délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :

- Respecter les procédures internes
- Mettre en œuvre les obligations liées à l'Agenda 21 (dont développement durable, clauses d'insertion sociale, etc.)

### III-b/ Les modes de fonctionnement

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine Commande publique et achat.

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

Rôles et responsabilités pour le domaine COMMANDE PUBLIQUE ET ACHAT	
Responsable thématique pour le service commun Métropole	Chef de service commande public et juridique, Direction administrative et financière, Pôle Territorial Ouest
Responsable thématique pour la commune	Chargé(e) de mission commande publique

Types de saisines pour le domaine COMMANDE PUBLIQUE ET ACHAT	
Saisine ordinaire	<b>Commune</b> : agents et chefs de service <b>Service commun</b> : Chef de service commande public et juridique, Direction administrative et financière, Pôle Territorial Ouest
Saisine en urgence	<b>Commune</b> : chefs de service <b>Service commun</b> : Chef de service commande public et juridique, Direction administrative et financière, Pôle Territorial Ouest
Saisine exceptionnelle	<b>Commune</b> : Chargé(e) de mission commande publique et le Directeur Général des Services <b>Service commun</b> : Direction administrative et financière, Pôle Territorial Ouest ou Adjoint du Directeur Général du Pôle Territorial Ouest

- **Interfaces commune/service commun** :

Bordeaux Métropole et la commune s'engagent à définir, à la mise en place des services communs, les interfaces décrivant les principaux points de contacts (points d'entrée et points de sortie) ainsi que les grandes étapes d'interaction entre la commune et le service commun métropolitain.

## **IV/ Les engagements de service**

### **IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités**

#### **Les principales priorités / dossiers prioritaires du domaine :**

- Maintenir le niveau d'efficience
- Maîtriser les dépenses
- Garantir une globalisation raisonnée
- Garantir la sécurisation et l'efficacité de la commande publique

#### **Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du domaine sont :**

- La participation des chefs de service thématiques aux réunions de préparation budgétaire, en lien avec les élus.

#### Pour l'achat :

- Analyser les besoins exprimés afin de proposer la meilleure stratégie d'achat possible (regroupement, notion de « juste besoin », prise en compte des enjeux de la politique achat de la commune)
- Faire bénéficier les communes des meilleures conditions tarifaires possibles (effet « volume », expertise achat, besoins fonctionnels, recours aux négociations)
- Assurer une mission de conseil / formation au profit des élus / agents (cf outils et méthode)

#### Pour la passation des marchés :

- Respecter les délais de procédure en fonction des planifications établies avec les mairies
- Apporter conseil et expertise et partager la jurisprudence

#### Pour l'exécution des marchés :

- Respecter les délais de traitement (sous réserve de la définition préalable des circuits de signature)
- Participer aux réunions préparatoires avec les services avant lancement des marchés
- Respecter les délais prévus à la planification annuelle des marchés

#### **Ces engagements de service réciproques s'entendent sous réserve:**

- de la planification à faire avec la commune
- d'une interface/partage entre les outils de planification
- d'une cartographie préalable des procédures actuelles des communes

### **IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles**

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement.

<b>Engagements de service</b> du domaine Commande publique et Achat	<b>Indicateurs</b> (Définition/Mode de calcul de l'indicateur)	<b>Périodicité  de suivi</b>	<b>Source de  suivi*</b>	<b>Niveau de service constaté</b> (et volumétrie correspondante)	<b>Conditions de réalisation  de l'engagement</b>
<b>Engagement 1: Instruction des marchés groupements et contrats complexes</b> Respect des délais de procédure en fonction des planifications établies avec les mairies	<b>Indicateur 1 :</b> Nb de marchés comportant un écart avec la date de notification prévue (selon calendrier prévisionnel de planification négocié du marché)	Mensuelle	Outil existant à la Métropole	<b>Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.</b>	Planification négociée et partagée
<b>Engagement 2 :</b> Optimiser la politique d'achat par le recours à des groupements de commandes	<b>Indicateur 2 :</b> Nb de groupements de commandes ou de nouveaux types de marchés/nombre total de marchés passés	Annuelle		Actuellement la commune est membre de 3 groupements de commande.	Si activité achat mutualisée

*\*Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête de satisfaction, certification...). Cf article 2 du contrat d'engagement.*